

VILLE DE SÉZANNE

FM/RG - 169

N°2021- 265

Le Maire de la Ville de Sézanne,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2212-1, L 2212-2, L 2213-1 et L 2213-2,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre I, 4ème partie (arrêté du 6 juin 1977),

Vu l'arrêté municipal du 22 novembre 1984 réglementant la circulation et le stationnement à l'intérieur de la ville,

Vu la demande de l'entreprise GTIE de Château-Thierry en date du 14 décembre 2021 sollicitant l'autorisation de procéder, du mardi 4 janvier au vendredi 14 janvier 2022, à des travaux d'extension du réseau électrique pour la salle Multisport, allée du Petit Etang,

Considérant qu'il est nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement à l'intérieur de la ville,

- ARRÊTE -

Article 1^{er} - La circulation et le stationnement seront réglementés, du mardi 4 janvier au vendredi 14 janvier 2022, allée du Petit Etang, afin que l'entreprise GTIE de Château-Thierry puisse procéder à des travaux d'extension du réseau électrique.

Article 2 - La circulation sera alternée et limitée à 30 km/h. Une voie de circulation sera supprimée au droit du chantier si nécessaire.

Article 3 – Le stationnement sera interdit au droit du chantier.

Article 4 – Le cheminement des piétons sera maintenu et dévié par panneaux.

Article 5 - Les panneaux réglementant la circulation seront mis en place par l'entreprise chargée des travaux. Elle devra assurer la sécurité des automobilistes et des piétons aux abords dudit chantier ; le maintien et l'entretien des panneaux seront à la charge de l'entreprise durant toute la durée du chantier.

Article 6 - Mme la Directrice Générale des Services, M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, M. le Commandant de la Brigade Motorisée, ainsi que le Service de la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à la DDT.

Sézanne, le 15 décembre 2021

P/Le Maire,

Par déléguation
L'Adjoint à la DCS

Savine VELTZ